

Les bonnes pratiques pour un chantier sans nuisance

L'exemple de la construction d'Isseane, le centre de traitement des déchets ménagers de l'Ouest parisien

Sylvie Mauvillan

SYCTOM

35, boulevard de Sébastopol

75001 Paris

Tél.: 01 58 88 31 75

E-mail : mauvillain@syctom.fr



Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne comprend 85 communes réparties sur 5 départements soit 5,3 millions d'habitants. Ses missions sont de traiter et valoriser les déchets dans différents centres suivant leur nature, de réduire toutes les sources de pollution et de nuisance, d'informer et de sensibiliser les usagers ou les collectivités locales...

Le centre de tri ISSEANE devra quant à lui valoriser les déchets ménagers des habitants de 22 communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines ainsi que de trois arrondissements de Paris. L'usine traitera 460 000 tonnes de déchets par an et 55 000 tonnes d'emballage et d'objets encombrants.

Description du projet

Le centre de tri est implanté en bordure de Seine, à proximité du boulevard périphérique et des voies ferrées pour faciliter les transports alternatifs. Malheureusement, il existe également à proximité du site des voisins sensibles tels que les laboratoires Yves Rocher auxquels viendront s'ajouter rapidement 45 000 m² de bureaux. Pour intégrer le projet dans le paysage et réduire les nuisances sonores, les architectes Dubosc et Landowski ont souhaité enfouir le bâtiment à 31 mètres sous le niveau de sol actuel. De plus, ISSEANE ne devrait pas rejeter des eaux



Photo 1 : L'implantation du centre de traitement de déchet Isseane sur la commune d'Issy les Moulineaux

usées dans la Seine, ni de panache blanc de vapeur d'eau et encore moins d'odeur.

La construction a débuté en juillet 2003 et devrait se terminer en décembre 2007. Son coût a été évalué à 750 millions d'euros HT.

Le chantier et sa charte de qualité environnementale

Dès décembre 2000, la ville d'Issy-les-Moulineaux (92) a signé avec le SYCTOM, une Charte de qualité environnementale afin de garantir les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la construction, l'exploitation et la déconstruction de centre de tri et de valorisation ISSEANE. Cette charte a été complétée par un avenant en 2004 pour intégrer la communauté d'agglomération Arc en Seine.



Photo 2 : Les Sentinelles du chantier

Le suivi de la charte

Un comité de suivi de la charte a été mis en place pour veiller à sa bonne application. Il se compose de représentants de la ville et de l'agglomération, du SYCTOM et du futur exploitant. Des réunions sont prévues une fois par trimestre pendant la durée du chantier et la première année d'exploitation.

Durant la phase chantier (2001-2007), les signataires se sont engagés à mettre en œuvre des mesures suffisantes et adaptées aux différentes phases des travaux pour réduire au maximum les nuisances de bruit, de vibrations, de poussières, d'odeurs...

De plus le SYCTOM a mis en place un tableau de bord de suivi des nuisances.

Neuf indicateurs de qualité environnementale ont été définis : Impact visuel, circulation des véhicules, stationnement, propreté, déchets, bruits et vibrations, eau, odeurs et poussières plus l'information et la participation du public

Pour l'indicateur « **bruit et vibrations** », la charte demande de respecter les horaires de chantier, de ne pas travailler les week-ends et jours fériés (sauf dérogation), de limiter l'utilisation d'engins bruyants et de s'engager à utiliser les

équipements les plus bruyants en même temps afin de réduire la durée des émissions sonores.

De plus, sur le site www.syctom-isseane.com/, les riverains peuvent suivre l'évolution des niveaux sonores au jour le jour grâce à un capteur de bruit situé sur la passerelle d'accès au chantier. Un affichage du niveau sonore mesuré a été installé dans la loge du gardien qui doit noter sur une main courante les éventuels dépassements avec l'heure et la cause du bruit et le niveau atteint.

Les mesures, intégrées sur 2 minutes, sont envoyées par modem au bureau d'études acoustiques chargé de la surveillance qui les analyse et remet au SYCTOM une synthèse journalière, hebdomadaire et mensuelle pour les périodes diurnes et nocturnes.

Pour « **l'Information et la participation du public** », outre le site internet, un espace information a été installée dans la base-vie du chantier et de la documentation sur le projet est disponible à la mairie d'Issy les Moulineaux.

Le cas particulier des Sentinelles du chantier

Il s'agit de volontaires, habitants d'Issy-les-Moulineaux et salariés des entreprises voisines qui sont chargés d'observer le chantier à partir des 9 indicateurs environnementaux de la charte. Elles font part du moindre incident au SYCTOM qui peut prendre les mesures correctives nécessaires. De plus, elles participent à des réunions régulières avec le Syndicat et les représentants de la ville. Ces sentinelles sont au nombre de neuf. ■